

S. M. ayant reçu ces Adresses , trouva bon d'y faire la reponse suivante :

MY LORDS ,

Les assurances d'affection & de devoir , que vous me donnez par votre Adresse , sont telles , qu'elles méritent mes remerciemens. Les sentimens avec lesquels vous vous exprimez touchant la présente situation des affaires , me sont extrêmement agréables , & ne peuvent manquer de causer beaucoup de satisfaction , tant dans ce Royaume , que dans les Pays étrangers.

On doit remarquer , qu'il n'a été fait dans la Harangue du Roi , nulle mention de la Convention d'accommodement entre cette Cour & celle d'Espagne , & qu'ainsi il n'y a encore rien de conclu à cet égard.

H. Depuis l'ouverture du Parlement , les deux Chambres avancent avec succès dans la délibération des matières que le Roi a recommandées à leur attention. Celle des Communes s'étant formée le 5. Décembre , en grand Comité sur l'affaire du subside , a pris la résolution suivante : „ Que le nombre des Matelots „ pour le service de la Flotte Royale, pendant „ l'année 1750, seroit de dix mille , & qu'il „ seroit accordé pour leur entretien , quatre „ livres sterlings par mois pour chaque Matelot , en comptant l'année à treize mois , „ & chaque mois à 28. jours ; la dépense de „ l'artillerie pour le service de mer étant comprise dans le total de la somme , qui montera à cinq cens vingt mille livres sterlings. „ La même Chambre avoit résolu le jour précédent de présenter une Adresse au Roi , pour le supplier de faire remettre devant elle , un Etat de la dépense nécessaire pour la réparation & reconstruction